

HONORAIRES DE COMMERCIALISATION

VENTE

Honoraires de commercialisation perçus :

8 (huit) % Hors Taxes du prix de vente Hors Taxes ou Hors Droits

répartis comme suit :

- 5 (cinq) % HT à la charge du Vendeur.
- 3 (trois) % HT à la charge de l'Acquéreur.

LOCATION

Honoraires de commercialisation perçus :

30 (trente) % Hors Taxes du loyer annuel Hors Taxes figurant au bail.

répartis comme suit :

- 15 (quinze) % HT à la charge du Bailleur.
- 15 (quinze) % HT à la charge du Preneur.